



RAPPORT ANNUEL DU GROUPE DE TRAVAIL DE LA RÉGLEMENTATION INTÉRIEURE AU CONSEIL DU COMMERCE DES SERVICES (2019)

1. Depuis son rapport annuel de 2018 au Conseil du commerce des services¹, le Groupe de travail de la réglementation intérieure a tenu deux réunions formelles, le 5 décembre 2018 et le 20 mars 2019.²
2. À la réunion formelle du 5 décembre 2018, le Groupe de travail a examiné une communication de l'Inde³ contenant un projet pour examen sur les disciplines relatives à la fourniture d'un service par la présence d'une personne physique d'un Membre sur le territoire d'un autre Membre. La déclaration liminaire de l'Inde concernant sa communication a été distribuée aux Membres.⁴
3. Lors de la réunion formelle du 20 mars 2019, le Groupe de travail a examiné une communication de l'Inde⁵ contenant un projet révisé pour examen sur les disciplines relatives à la fourniture d'un service par la présence d'une personne physique d'un Membre sur le territoire d'un autre Membre. La proposition révisée de l'Inde introduisait, notamment, des disciplines sur les procédures et les prescriptions relatives aux demandes d'admission temporaire, visant à respecter la réglementation intérieure conformément à l'article VI:4. La déclaration liminaire de l'Inde concernant sa communication a été distribuée aux Membres.⁶ Alors que certains Membres ont manifesté leur soutien, d'autres ont soulevé des questions ou exprimé des doutes quant au point de savoir si cette approche permettrait d'aboutir à un consensus.

¹ S/WPDR/22, daté du 27 novembre 2018.

² Les rapports des réunions figurent dans les documents S/WPDR/M/74 et S/WPDR/M/75 et doivent être lus conjointement avec le présent rapport.

³ S/WPDR/W/61, daté du 26 novembre 2018 – Communication présentée par l'Inde; Article VI:4 de l'AGCS – Disciplines relatives à la fourniture d'un service par la présence d'une personne physique d'un Membre sur le territoire d'un autre Membre.

⁴ RD/SERV/151, daté du 5 décembre 2018 – Document de séance non officiel présenté par l'Inde – Déclaration liminaire faite à la réunion du Groupe de travail de la réglementation intérieure du 5 décembre 2018.

⁵ S/WPDR/W/61/Rev.1, daté du 8 mars 2019 – Communication présentée par l'Inde; Article VI:4 de l'AGCS – Disciplines relatives à la fourniture d'un service par la présence d'une personne physique d'un Membre sur le territoire d'un autre Membre – Révision.

⁶ RD/SERV/152, daté du 20 mars 2019 – Document de séance non officiel présenté par l'Inde – Déclaration liminaire faite à la réunion du Groupe de travail de la réglementation intérieure du 20 mars 2019 – Communication révisée présentée par l'Inde (S/WPDR/W/61/Rev.1).